

Première partie

DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA DEMANDE CERELIERE POUR L'U.E. A 25

Régulièrement depuis une douzaine d'années, les organismes spécialisés dans l'étude des évolutions de marché sur le long terme ont prédit une accélération du rythme de progression des besoins de céréales dans le monde. Leur emboîtant le pas, des institutions internationales ont appelé à pousser partout où cela se peut les feux de la production et du commerce des céréales. Régulièrement, les progrès de la connaissance scientifique et des technologies ont fait annoncer une substitution croissante et un jour massive du carbone vert au carbone noir, c'est-à-dire de la chimie des végétaux à la chimie des hydrocarbures.

Dans les faits, les courbes de production et de consommation mondiales des céréales ont continué à croître, mais il n'y a pas eu de véritable modification de rythme par rapport au passé, des crises géopolitiques, économiques, financières ou sanitaires de grande ampleur venant perturber le jeu des prévisions. Certaines réalités suggèrent cependant aujourd'hui que les promesses d'expansion accrue des besoins en céréales commencent à prendre corps et cette perspective donne a priori à la nouvelle Europe des céréales - l'U.E. à 25 - des marges lui permettant de gérer de manière dynamique l'évolution pressentie de sa production.

Simultanément, au demeurant, il importe que l'Europe céréalière s'applique à atteindre le meilleur degré de compétitivité, de sorte que ces marges ne se trouvent pas trop entamées par la concurrence semi-permanente que risque de lui faire désormais la Russie et l'Ukraine.

A - LES PROMESSES D'EXPANSION GÉNÉRALE DES MARCHÉS SE PRÉCISENT

1) Une accélération de la demande sur le marché mondial

Les ressorts de l'augmentation de la demande de céréales sur le marché mondial sont connus. Il s'agit :

- d'une part, de l'accroissement de la population du globe et de la hausse du pouvoir d'achat dans les pays en développement. Ces facteurs entraînent une hausse des besoins de céréales non seulement pour l'alimentation humaine, directement, mais aussi pour l'alimentation animale, l'amélioration du pouvoir d'achat conduisant à une plus grande consommation de viande de volaille et de porc;

- d'autre part, de l'impossibilité pour ces pays dans de nombreux cas d'augmenter leur production céréalière au même rythme que leurs besoins, faute de disponibilités suffisantes en terres cultivables et/ou en eau.

Des projections récemment publiées à ce sujet partent d'hypothèses de croissance économique plus vigoureuse dans les pays en développement pour les années à venir :

- 4,5% par an contre 3% jusqu'à maintenant, selon le Canadian Wheat Board (CWB, Office du blé du Canada);
- 5,1% à partir de 2006 contre 3,7% auparavant, selon le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis (USDA).

Pour le CWB, l'ensemble de ces évolutions se traduirait par des accroissements des échanges mondiaux de 15% en blé (+15 millions de tonnes), de 30% en orge (+5Mt) et de 23% en maïs (+15,8Mt) entre la période de référence 1997 - 2001 et la campagne 2010/11.

Pour l'USDA, les échanges mondiaux progresseraient de 22% en blé (+23,2 Mt) entre 2002/03 et 2013/14 et ceux de maïs de 36% (+27,1 Mt).

En ce qui concerne le rythme de progression des utilisations de céréales dans le monde et la part qu'est susceptible d'y prendre indirectement l'augmentation de la consommation de viande, la FAO estime que :

- 80 Mt supplémentaires de viande seront consommées dans le monde d'ici 10 ans, dont 65 produites dans les pays en développement ;
- sur la période 1998-2015, l'augmentation des utilisations mondiales de céréales sera supérieure de 100 Mt à l'augmentation connue durant la période 1980-1998 et que, désormais, cette augmentation sera davantage due à l'alimentation animale qu'à l'alimentation humaine (cf. tableau 1).

Tableau 1
CROISSANCE DES UTILISATIONS DE CÉRÉALES EN ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE DANS LE MONDE

(millions de tonnes)

	Alimentation Humaine	Alimentation animale	Total
Période 1980 - 1998	+ 297	+ 82	+ 379
Période 1998 - 2015	+ 224	+ 254	+ 478

Source : FAO

De telles prévisions sont bien sûr aléatoires. On a pu le vérifier dans le passé lorsque des crises importantes - en particulier, pour la période récente, la crise financière de 1997 en Asie - ont provoqué un ralentissement général de la croissance économique.

Il faut cependant souligner combien la situation que connaît maintenant la Chine constitue une donnée nouvelle pour l'évolution du marché mondial des céréales.

Il a été annoncé à maintes reprises depuis des années que la Chine, qui a importé jusqu'à 12 Mt de blé par an dans la première moitié des années 90, puis progressivement est redescendue à 1 Mt d'achat annuel au mieux, redeviendrait un importateur majeur. Or, il n'en a rien été, car, faute d'informations vérifiables, les experts internationaux du marché céréalier sous-estimaient les stocks chinois. Le Conseil international des céréales a procédé à une première réévaluation de ces stocks en mai 2001, à hauteur de 25 Mt en blé et 40 Mt en céréales secondaires. En novembre 2002, une seconde réévaluation est intervenue, de 27 Mt en blé et 25 Mt en céréales secondaires.

Si l'abondance de ses stocks a permis à la Chine de faire face sans importations à une baisse quasi continue de ses récoltes de blé depuis 1999/2000, cette possibilité paraît aujourd'hui épuisée (cf. tableau 2). Les achats réalisés par la Chine depuis quelques mois le confirment, ainsi que des faits tels que la remise de blé de la réserve d'Etat sur le marché à des prix très élevés.

Le CIC estime ainsi qu'en 2004/05, confrontée à un déficit de production de 20 millions de tonnes de production de blé par rapport à ses besoins, la Chine devrait importer 7 Mt de blé au minimum.

Les autorités chinoises ont commencé à prendre des mesures pour arrêter le recul de la production, par exemple en interdisant l'affectation de " terres cultivées essentielles " à d'autres usages que les semis de céréales ou encore en supprimant des impôts sur les récoltes. L'avenir dira quels en seront les effets.

Dans les projections du CWB et de l'USDA, le développement des importations de blé de la Chine contribuerait significativement à l'expansion des échanges mondiaux de blé à terme.

Bien que le blé européen soit a priori pénalisé par des coûts de transport plus élevés que ses concurrents nord-américains et australiens, deux facteurs pourraient contribuer à le faire profiter des besoins exprimés par la Chine. Il s'agit d'une part du souci de diversification de la Chine quant à ses approvisionnements en produits stratégiques. Ce souci régit déjà fortement son comportement pour ses achats de pétrole. D'autre part, au travers de l'orge de brasserie française, les céréales européennes font déjà leurs preuves en Chine et les opérateurs français y sont donc déjà connus. En outre, il n'est pas à exclure qu'une recrudescence des importations de la Chine provoque des effets de dominos sur les flux d'exportation dans le monde. Les australiens pourraient par exemple réorienter vers la Chine une partie de leurs ventes habituelles en Afrique du Nord et au Proche Orient. Il en résulterait des possibilités supplémentaires pour l'U.E. d'accroître ses exportations sur cette zone, la seconde après l'Asie en termes d'accroissement d'importations dans les années à venir.

2) Un courant de plus en plus porteur pour les bioproduits

Qu'il s'agisse de biocarburants ou de biomatériaux, les espoirs mis dans la transformation de produits agricoles, et notamment de céréales, à des fins non alimentaires prennent de plus en plus corps dans la réalité.

Tableau 2
**PRODUCTION ET STOCKS DE BLÉ DE LA CHINE
DEPUIS 1999/2000**

	(Millions de tonnes)					
	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Production	113,9	99,7	93,9	90,3	85,7	83
Stocks révisés	99	78	72	53	32	16

Source : CIC

a) les biocarburants se développent

La liste est longue des pays qui produisent ou vont produire du bioéthanol et en utilisent ou vont en utiliser.

Les mastodontes que sont le Brésil et les Etats-Unis continuent sur leur lancée :

+ 19 millions d'hectolitres pour le Brésil en 2003 par rapport à 122 en 2002 ; + 19 Mhl également pour les USA par rapport aux 94 Mhl de 2002 et autant de plus encore prévus cette année grâce à la construction cette année de 14 unités de production nouvelles (il en existe déjà 73).

Hors de l'U.E., d'autres pays que le Brésil et les Etats-Unis ont démarré ou développé la production ou l'utilisation de bioéthanol au cours de 2003 : l'Australie, le Canada, la Chine, la Colombie, l'Inde, le Japon, la Thaïlande. Cinq états d'Amérique Centrale - le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Costa Rica - travaillent par ailleurs au lancement d'un programme de production.

Dans l'U.E., le cadre réglementaire de la production et de l'utilisation de biocarburants s'est enrichi en octobre 2003 d'une nouvelle directive qui a levé les restrictions jusque là imposées aux Etats membres qui voulaient faire bénéficier les biocarburants d'exonération fiscale. Cette mesure est venue s'ajouter au crédit carbone de 45 €/ha de culture énergétique décidé dans le cadre de la nouvelle PAC¹ et à la directive fixant comme objectif l'incorporation de 2% puis 5,75% de biocarburants dans les carburants conventionnels en 2005 et 2010.

Atteindre l'objectif de 5,75% de bioéthanol dans le super suppose de disposer de 113,3 Mhl dans l'U.E. à 15. Pour y parvenir, il faut la production de 3,6 millions d'hectares, dont 3,1 Mha de blé et 0,5 Mha de betteraves. Dans l'U.E à 25, ce sont 150Mhl qu'il faut et pour cela, la production de 4,1 Mha de blé et betteraves. **Les volumes de production en jeu s'élèvent à 26,2 Mt de blé dans l'U.E. à 15 et à 28,8 Mt dans l'U.E. à 25.**

Des tonnes de blé aux hectolitres et tonnes de bioéthanol

1000 t de blé	=	3 542 hl de bioéthanol (1000 X 3,542)
1000 t de blé	=	280 t de bioéthanol (1000 X 0,28)
1000 hl de bioéthanol	=	79,05 t de bioéthanol (1000 : 12,65)
1000 t de bioéthanol	=	12 650 hl de bioéthanol (1000 X 12,65)

Dans ce contexte, d'autres pays de l'U.E. que le nôtre progressent rapidement dans la production de bioéthanol. L'Espagne dispose déjà de deux distilleries qui, au total, ont une capacité de production de 2,5 millions d'hectolitres et une troisième est en construction pour 2 millions d'hectolitres supplémentaires. En Allemagne, un projet est en cours de réalisation pour 1,2 Mhl et la construction de capacités supplémentaires à hauteur de 1,4 Mhl démarre. La Suède en est en ce qui la concerne à 0,5 Mhl.

La France de son côté reste à 1,2 Mhl depuis 1998. La voie de l'incorporation du bioéthanol via l'ETBE ayant atteint ses limites, le projet d'unité de production d'ETBE de La Mède est devenu caduc durant l'été 2003. Depuis lors, il a été décidé que l'incorporation directe de bioéthanol dans le super pourrait bénéficier elle aussi désormais d'une exonération fiscale.

L'AGPB et les autres acteurs de la filière française des biocarburants demandent aux Pouvoirs publics de prendre rapidement des décisions afin que puissent apparaître de nouvelles unités de bioéthanol dont la production bénéficie de l'exonération de TIPP pour incorporation directe. C'est d'autant plus urgent que, dans notre pays, l'objectif de 5,75% d'incorporation de bioéthanol en 2010 nécessite de disposer de 14,2 Mhl et que la construction d'une unité de bioéthanol prend 2 ans au minimum (au lieu de 6 mois en Espagne).

Pour l'AGPB, les avantages que représentent l'impact du bioéthanol sur l'environnement, l'assurance de disposer d'une ressource énergétique pérenne à l'intérieur des frontières et les retombées économiques de la création et du fonctionnement de plusieurs unités de production en milieu rural justifient un engagement fort des Pouvoirs publics.

Les céréaliers sont prêts quant à eux à s'engager dans un véritable programme bioéthanol en investissant avec les industriels et avec les organismes de collecte dans des unités de production. Grâce à un système de mutualisation des livraisons proche de celui de la fourniture de colza aux usines de diester, tout producteur, même établi dans une région éloignée des unités de production, pourrait participer au programme bioéthanol.

Pour que ce programme puisse démarrer, les céréaliers demandent la mise en place d'un régime fiscal propre aux nouvelles quantités de bioéthanol produites, reprenant pour 6 ans le niveau actuel de défiscalisation de 37 €/hl. Ce chiffre permettrait d'assurer une rémunération aux agriculteurs malgré la charge des investissements. Dans un second temps, les 6 années suivantes, la défiscalisation perdurerait, mais

avec ajustement de son niveau en fonction des améliorations de productivité obtenues. Il s'agirait ainsi en 12 ans d'accéder au niveau de compétitivité qu'ont atteint les américains après 25 ans de soutien.

L'engagement des céréaliers s'inscrit tout à fait dans les démarches publiques actuelles visant à l'adoption d'une loi d'orientation sur l'énergie et d'un nouveau Plan Climat. La contrepartie demandée à l'Etat est par ailleurs conciliable avec la maîtrise des équilibres budgétaires qu'il met en œuvre. Le coût des exonérations fiscales demandées en effet doit être apprécié en tenant compte des prélèvements obligatoires et externalités (réduction des coûts de pollution, de chômage, de stockage public de céréales) que peut générer à son profit le développement de la filière de production du bioéthanol, soit 60% actuellement et, à terme, près de 85% du montant des exonérations. Par ailleurs, l'Etat pourrait fort bien compenser le manque à gagner résiduel en instituant une écotaxe sur les essences dans lesquelles les distributeurs de carburants n'intégreraient pas de bioéthanol. Ou bien il pourrait décider, tout en maintenant l'écart de TIPP entre le bioéthanol et l'essence, un relèvement progressif de TIPP : compte tenu des taux d'incorporation envisagés, ce relèvement devrait être compris entre 0,01 et 0,02 € par litre.

b) Des avancées pour les autres bioproduits

Bioplastiques, biocosmétiques etc., ces autres produits issus des cultures végétales représentent certes jusqu'aujourd'hui des débouchés nouveaux beaucoup moins massifs que les biocarburants, notamment en raison de coûts de production supérieurs à ceux de leurs concurrents. Mais, du fait du progrès technique et au nom du développement durable, les bioproduits pourraient connaître une progression significative, et même rapide pour certains, dans les années à venir.

En ce qui concerne les bioplastiques, par exemple, produits à 200 000 tonnes au total en Europe, en Asie et en Amérique, le champ potentiel des débouchés est très vaste. En Europe, les plastiques représentent 10% de tous les matériaux utilisés. Or, actuellement, les bioplastiques sont cantonnés à l'emballage et à des applications dans le domaine agricole. Si le pari de réduire leurs coûts de fabrication de 50% à l'horizon 2010 est tenu, les volumes de bioplastiques produits dans l'U.E. pourraient passer à cette échéance à un chiffre compris entre 250 et 500 000 tonnes, contre 60 000 tonnes aujourd'hui. Pour obtenir 500 000 tonnes de bioplastiques, il faut 1 Mt d'équivalent-céréales.

Il semble que, globalement, un cap ait été franchi aux Etats-Unis pour les bioproduits sous l'effet de la politique de soutien développée en ce domaine par le gouvernement

fédéral. Celui-ci cofinance avec des industriels des programmes de recherche dont l'objectif est la mise au point de procédés de bioraffinage. L'ambition est de fabriquer à partir de plantes entières - notamment des céréales et des oléagineux - des produits chimiques obtenus aujourd'hui à partir du pétrole. C'est grâce à de tels procédés que le ministère de l'Energie américain compte faire descendre d'ici 10 ans le prix de revient de l'éthanol au même niveau que celui de l'essence.

Accessoirement, une législation a été mise en place fin 2003 aux Etats-Unis, qui oblige les ministères et organismes dépendants de l'Etat fédéral à s'approvisionner de préférence en bioproduits industriels, sous réserve qu'ils soient adaptés aux exigences des utilisateurs et que leur prix ne soit pas substantiellement plus élevés que ceux des produits concurrents.

B - LA POSSIBILITÉ POUR L'U.E. DE GÉRER DYNAMIQUEMENT SON OFFRE CÉRÉALIÈRE

1) Les hypothèses de la Commission européenne pour la production et la consommation de l'U.E.

Des projections de la Commission européenne récemment publiées² donnent des indications sur l'évolution de la production et de la consommation interne de céréales dans l'U.E. à 25 jusqu'en 2010/11 et sur les parts qu'y prendraient respectivement les 10 et les 15. Ces projections intègrent l'impact que prête la Commission à la nouvelle PAC décidée en juin 2003.

a) En ce qui concerne la production, la Commission se fonde sur l'hypothèse d'un retour à un taux de jachère obligatoire de 10% après la prochaine récolte, les dix nouveaux pays membres n'étant pas concernés réglementairement par la jachère avant 2009 et ne l'étant que modérément ensuite du fait de la taille modeste de la majeure partie de leurs exploitations. En outre, la nouvelle PAC ferait reculer les surfaces de céréales de 1,5 à 2% dans l'U.E. à 25, comparativement à une hypothèse de poursuite d'Agenda 2000. Seraient les plus affectées, toujours par rapport à cette hypothèse, les surfaces de seigle (- 12%) et de blé dur (- 6 %).

b) En ce qui concerne la consommation interne, la Commission prédit que la progression du pouvoir d'achat et de l'investissement chez les 10 devrait y entraîner une activité soutenue en production de viande de porc et plus encore de volaille (en volaille, augmentation de la production de 42% entre 2004 et 2010 ; en porc, augmentation de 22%). **En revanche, la Commission s'en tient à une hypothèse minimaliste en ce qui concerne les volumes de céréales transformés en bioéthanol. Elle explique que**

² « Réforme de la Politique agricole commune : prévisions pour les marchés agricoles et le revenu dans l'Union Européenne 2003 - 2010 » (décembre 2003, publié fin mars 2004)

les intentions des Etats-membres en matière de bio-carburants ne sont pas suffisamment définies pour lui permettre de se fonder sur une hypothèse différente. Or, il faut le rappeler, l'objectif de 5,75% d'incorporation fixé par la réglementation européenne induit la transformation de 28,8 Mt de céréales en bioéthanol dans l'U.E. à 25 en 2010 !

2) Une progression de l'offre tout à fait gérable

Au total, selon les hypothèses de la Commission, la production de céréales de l'U.E. à 25 atteindrait 276,8 Mt en 2010/11 et la consommation interne 250,5 Mt. L'écart de 26,3 Mt, proviendrait des Quinze pour 20,1 Mt et des Dix pour 6,2 Mt.

Ces chiffres sont à comparer à ceux de 2002/2003, dernière campagne avec récolte normale, où, à 25, la production atteignait 262,4 Mt et la consommation interne 241,6 Mt. L'écart entre production et consommation interne atteignait 20,8 millions de tonnes en 2002/03, dont 18,2 Mt pour les Quinze et 2,6 Mt pour les Dix.

En 2010/11, l'écart entre production et consommation interne hors développement significatif de la production de bioéthanol s'accroîtrait donc de 5,5 Mt par rapport à 2002/03. Tandis qu'il augmenterait en blé (blé tendre + blé dur) et en orge, la situation deviendrait déficitaire en maïs et en seigle (cf. tableau 3).

Tableau 3

ECARTS ENTRE PRODUCTION ET UTILISATIONS INTERNES DE CÉRÉALES DANS L'U.E. À 25 JUSQU'EN 2010, SELON LA COMMISSION EUROPÉENNE(*)

(millions de tonnes)

	Blé (tendre et dur)	Orge	Maïs	Seigle
2002/03	+7,5	+7,2	+3,1	+1
2005/06	+18	+11,8	- 0,8	- 0,1
2010/11	+19,9	+8,4	- 2,6	- 0,1

Source : Commission européenne -DGA

Les évolutions pressenties pour le marché mondial des céréales et les potentialités de débouchés des céréales dans l'U.E. dans le secteur des carburants apparaissent comme

pouvant parfaitement pouvoir absorber cette augmentation de 5,5 Mt, compte tenu des ordres de grandeur en cause. Cela resterait vrai si, conformément à d'autres hypothèses, il fallait tabler sur une augmentation de 10 plutôt que de 5,5Mt (travaux de l'USDA ; opinion de l'AGPM selon laquelle l'U.E. à 25 devrait rester excédentaire en maïs, l'application de la PAC aux exploitations hongroises devant permettre à ce pays de mieux exploiter son potentiel dans cette production). Le premier réflexe par rapport à ces chiffres doit donc être de s'interroger sur les politiques à mener pour gérer de manière dynamique l'accroissement attendu du surplus de production et non d'envisager de freiner l'augmentation de la production.

C - DEMEURER ATTENTIF À LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION EUROPÉENNE

Le fait que les perspectives générales d'évolution de la demande de céréales soient plutôt positives ne saurait faire oublier que notre secteur doit faire face à un risque semi-permanent de concurrence des céréales de Mer Noire.

Certes, après avoir exporté outre mesure leurs céréales avant la campagne 2002/2003, la Russie et l'Ukraine ont dû en importer à prix très élevé après leurs récoltes catastrophiques de l'année dernière. Certes, ce revirement de situation aura vraisemblablement persuadé les responsables politiques russes et ukrainiens qu'un minimum d'intervention sur les marchés est nécessaire, que les conditions climatiques extrêmes menaçant régulièrement leurs récoltes justifient la constitution de stocks à niveau adéquat.

Pour autant, le potentiel de production de céréales de ces pays est important et les investisseurs nombreux à vouloir l'exploiter. Et si le nouveau régime douanier céréalier communautaire protège le territoire de l'Union européenne d'importations massives comme celles de 2001/2002 et 2002/2003, il ne peut empêcher les céréales de Mer Noire de pénétrer dans des pays-tiers traditionnellement acheteurs de céréales européennes, notamment françaises.

Ces considérations conduisent le Canadian Wheat Board (office du blé canadien) à accorder une place importante à la Russie et à l'Ukraine dans le développement futur des exportations mondiales de blé (cf. tableau 4). Selon le CWB, tandis que le total des exportations mondiales passerait de 100,2 à 115,2 Mt entre une période de référence 1997-2001 et la campagne 2011/12, les exportations supplémentaires de la

Russie et de l'Ukraine passeraient respectivement de 1,3 à 6,5 Mt (+ 5,2 Mt) et de 2,7 à 6,2 Mt (+ 3,5 Mt). Le Moyen - Orient et l'Afrique (du Nord, essentiellement), deuxième grande zone d'accroissement des importations après l'Asie, seraient fortement importateurs de céréales de Russie et d'Ukraine, ajoute le CWB. A un horizon un peu plus éloigné -la campagne 2013/14- le ministère américain de l'Agriculture (USDA) attribue à l'ensemble Russie + Ukraine le même volume global d'exportations que le CWB.

Selon d'autres hypothèses, que n'écartent pas le CWB et l'USDA, le retour à la croissance économique en Russie et en Ukraine pourrait y provoquer un regain important de la consommation de viande et amener des investissements importants dans l'élevage. Les céréales destinées à l'alimentation animale en Russie et en Ukraine étant principalement du blé et de l'orge, les perspectives de ventes de céréales de ces deux pays sur le marché mondial seraient amoindries. Pour certains experts, la demande liée au développement de l'élevage absorberait la totalité du potentiel d'augmentation des récoltes russes dans les dix ans à venir. Pour d'autres, ces récoltes seraient tellement élevées que la Russie disposerait

malgré tout de quoi exporter abondamment sur le marché mondial. La question se pose évidemment par ailleurs de savoir quelle part de la production de viande blanche obtenue serait éventuellement exportée, ce qui influencerait également sur le marché mondial des céréales.

En tout état de cause, il est indispensable que les autorités européennes, les Etats-membres de l'U.E. et nos filières - exploitations incluses - abordent les risques qui viennent d'être exposés avec un souci permanent d'anticipation et de réactivité. C'est d'autant plus nécessaire en ce qui concerne notre pays, en particulier, que l'élargissement de l'U.E pourrait le conduire à devoir davantage exporter sur pays-tiers qu'aujourd'hui. L'élargissement pourrait en effet faciliter le développement de ventes de certains nouveaux Etats-membres dans des pays de l'Union se fournissant massivement aujourd'hui en céréales françaises. Par exemple, la qualité de son réseau ferré pourrait permettre à la Hongrie de consolider ses exportations vers l'Italie et la liaison Rhin-Danube l'amener à trouver preneur pour ses céréales au Benelux. La France doit se mettre en position de faire face à toutes ces concurrences.

Tableau 4

PRÉVISIONS DU CANADIAN WHEAT BOARD POUR LES EXPORTATIONS DE BLÉ À L'HORIZON 2011/2012

	Moyenne 1997 - 2001		2006		2011	
	En Mt	En %	En Mt	En %	En Mt	En %
Argentine	9,8	9,8	11,6	10,9	12,3	10,8
Australie	16,2	16,2	17,4	16,3	18,2	15,9
Canada	17,1	17,1	16,4	15,4	17,2	15
Union européenne	13,2	13,2	13,5	12,6	15	13
U.S.A.	28,5	28,4	26	24,3	27,5	23,8
Sous - Total	84,8	84,6	84,9	79,2	90,2	79,8
Kazakhstan	3,1	3,1	4,5	4,2	5	4,4
Russie	1,3	1,3	5,4	5	6,5	5,6
Ukraine	2,7	2,7	5,2	4,8	6,2	5,4
Autres	8,3	8,3	7,2	6,7	7,3	6,3
Sous - Total	15,4	15,4	22,3	20,8	25	21,7
TOTAL MONDE	100,2	100	107,2	100	115,2	100